



L'INAMI souhaite encourager les projets locaux CMP par deux mesures prises récemment

[Déjà paru dans la rubrique "Bon à savoir" sur notre site Web le 05/07/17]

La concertation médico-pharmaceutique (CMP) a pour but d'encourager la coopération multidisciplinaire entre les médecins et les pharmaciens. Dans un communiqué du 28 juin 2017, l'INAMI a annoncé que la procédure pour le lancement de projets locaux CMP a été simplifiée, avec

également un meilleur financement des projets approuvés. Pour plus d'informations, voir

www.riziv.fgov.be/fr/nouvelles/Pages/concertation-medico-pharmaceutique-ameliorations-projets-locaux.aspx et www.riziv.fgov.be/fr/themes/qualite-soins/medicaments/concertation-medico-pharmaceutique/Pages/projet-local.aspx